



Le L.I.E.N Les informations et événements de Nargis

Pour notre tranquillité, la commune s'apprête à s'équiper d'un système de :

Vidéoprotection

La vidéoprotection répond à des exigences techniques et réglementaires très strictes et le système est susceptible d'être contrôlé pour sa gestion rigoureuse en termes de confidentialité, par la CNIL, Commission nationale de l'informatique et des libertés, par les commissions nationale et départementale de la vidéoprotection, par le Préfet, la Gendarmerie et la police qui en vérifient la conformité. C'est également un moyen de lutte contre la délinquance qui facilite la résolution d'enquêtes judiciaires. A l'heure où de plus en plus de communes s'équipent en vidéoprotection, celles qui n'en ont pas risquent de devenir la cible rêvée pour des esprits malveillants.

Ce numéro du L.I.E.N est consacré en grande partie à la synthèse de la réunion publique animée par la gendarmerie et le futur installateur, le 23 juin à 19 h et où nous aurions aimés vous voir nombreux.

Donc, objectif n° 1 : **protéger la commune et ses habitants** avec son corollaire immédiat : le **respect de la vie privée** selon l'article 9 du code civil et 226-1 du code pénal. Les caméras qui sont au nombre de 19 et de 21 ultérieurement, seront placées dans des endroits stratégiques comme les entrées et sorties de villages et ne filment JAMAIS les propriétés privées, les jardins ou les garages.

Le gendarme référent, présent à la réunion publique, confirme qu'en fonction des articles de loi précités, les fenêtres, portes et ouvertures sont **automatiquement** masquées par le logiciel de l'appareil, si elles se trouvent, même partiellement, dans le champ de vision.

Le matériel qui enregistre les vidéos est situé dans un local fermé, non accessible à n'importe quel moment (le système enregistre et horodate tous les accès à la lecture).

Il n'y a pas de lecture des enregistrements s'il n'y a pas une réquisition qui justifie cette lecture et si la lecture est requise elle se fait confidentiellement entre gendarme référent, maire et adjoint à la sécurité. En clair : on ne s'installe pas comme on veut devant l'écran pour visionner les enregistrements : c'est une faute répréhensible et de toute façon les accès à la lecture sont enregistrés.

Nous sommes bien sûr, à votre disposition si dans les éléments qui précèdent vous ne trouviez pas réponse à vos questions.



Obligatoire en entrées de commune

Un nouvel espace de rencontre



pour tous, jeunes et moins jeunes

Le Conseil municipal de NARGIS envisage une nouvelle utilisation de la grange se situant dans le prolongement de la mairie, entre la salle du conseil municipal et la cour Verdier, face au N° 36 de la rue de la Mairie. Cette grange, qui appartient à la commune, sert actuellement à entreposer divers matériels. Sa situation et sa structure nous amènent à réfléchir à une nouvelle destination pour ce bâtiment, répondant davantage aux besoins et aux attentes des Nargissiennes et des Nargissiens.

D'une surface au sol d'environ 48 m² (6m x 8m) et avec une hauteur intérieure de 7,5m, ce grand volume offre de nombreuses possibilités d'aménagement sur 1, 2 voire 3 niveaux.

Aussi, nous avons réfléchi à de nouveaux usages pour ce futur espace, en y transférant par exemple la bibliothèque, en en faisant un lieu d'exposition culturelle ou artistique permanent, en y installant des postes informatiques à la disposition des usagers, un espace jeux de société pour les plus jeunes, un atelier manuel...(couture, cuisine, dessin etc.) et la liste n'est ni définitive, ni limitée, bien au contraire.

De fait, ce nouveau lieu d'accueil et de rencontre n'aura d'intérêt que s'il répond véritablement aux attentes des habitants. Dans cette perspective, nous vous demandons de nous faire part de vos remarques sur ce projet, en nous indiquant vos besoins, vos idées...

Par ailleurs, nous vous invitons également à réfléchir à ce que pourrait être votre rôle dans ce futur lieu ouvert sur NARGIS et ses habitants, car si cet espace voit le jour, il faudra le faire vivre, avec la participation de bénévoles.

Cet aménagement, vous l'avez bien compris, n'est encore qu'au niveau de projet. Il demandera du temps, de l'énergie et (il faut bien l'évoquer) de l'argent. Et c'est bien là le premier obstacle que nous devons franchir, en préparant pour la fin de l'année un dossier de demande de subventions à transmettre aux services compétents. Une réponse favorable de leur part nous permettra de passer de l'imagination au concret. Dans le cas contraire, il faudra attendre des jours meilleurs.

Mais cela ne doit pas être un frein, sinon nous ne ferions rien. Aussi, sans attendre, transmettez nous vos idées, vos attentes, votre enthousiasme sur ce projet. Usez pour cela de tous les moyens que vous jugerez utiles : courrier, email, site de la commune, rencontres avec les élus...

Nous comptons sur vous et vous en remercions par avance sachant qu'il n'y a pas de proposition bête ou ridicule ; tout ce qui est raisonnable sera intégré à cette réflexion collégiale.

Mairie : accueil@mairie-nargis.fr et site communal : www.mairie-nargis.com

En rappel, nos rencontres estivales

- 2 et 3 juillet exposition photographique salle Verdier - Samedi 2 juillet 10 h -19 h avec concert à l'église 16 h ; Dimanche 3 juillet 9 h - 18 h et présence les deux jours d'une brodeuse d'art.
- 10 juillet 19 heures gospel à l'église – Entrée 10 €
- 14 juillet cérémonie à 16 h suivie du goûter républicain avec animation musicale dansante
- 18 août 19 h théâtre en roulotte avec la compagnie du Théâtre des vallées - Gratuit
- 10 et 11 puis 17 et 18 septembre salon de l'atelier d'art de Nargis - 10 h -18 h
- 17 septembre le Comité des fêtes et des loisirs procède au « Nettoyage de village »
- 18 septembre 18 h 30 concert violon manouche avec l'association D'Art et de Cœur

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique